

Collège André-Citroën - 2018-2019

Réunion de rentrée des élèves de 3^{ème}

Monsieur Vanhamme, principal du collège, et Madame Akkari, principale-adjointe, ont accueilli, ce mardi 4 septembre 2018, les parents des élèves de 3^{ème}.

Voici quelques-unes des informations qu'ils ont données à cette occasion :

> quelques mots sur le collège

Le collège André-Citroën a enregistré de très bons résultats au brevet des collèges : 90% de réussite, dont 86% de mention (dont 66% de mentions Bien et très bien). 76% des élèves de 3^{ème} sont allés en seconde générale, 84% ont obtenu leur premier choix de lycée. De nouveaux personnels ont rejoint l'équipe : une nouvelle CPE (Mme Granger), une nouvelle gardienne et une nouvelle chez-cuisinière.

> l'année de 3^{ème}

Cette dernière année de collège est marquée par des échéances spécifiques :

- **le stage de découverte du monde de l'entreprise** : du 17 au 21 décembre, les élèves de 3^{ème} doivent effectuer un stage en entreprise. Ce stage de 35 heures doit se faire dans Paris. Des dérogations pourront être octroyées, à condition que le contenu du stage le justifie et à condition que les parents souscrivent une assurance personnelle. Ce stage donnera lieu à un rapport écrit. Les conventions de stage seront remises très prochainement aux élèves par le professeur principal.

- **l'orientation en fin de 3^{ème}** : Monsieur Vanhamme souhaite travailler les projets d'orientation tôt dans l'année, à partir du premier conseil de classe (janvier). Il s'agira de donner un premier avis sur l'orientation en seconde générale ou en voie professionnelle. Ensuite, les élèves devront établir un document « brouillon » de leur choix de lycée (pour la voie générale, il faut lister 8 lycées, par ordre de préférence et en fonction de ses résultats scolaires). Les professeurs principaux accompagneront les élèves dans leurs choix d'orientation.

- **le brevet des collèges** : pour obtenir le brevet des collèges, il faut un certain nombre de points. 50% de ces points sont liés au contrôle continu (les notes obtenues dans l'année sont converties par le collège en points et servent à évaluer 8 compétences) ; le reste dépend des notes obtenues aux épreuves de fin d'année. Il y a quatre épreuves écrites : français, maths, histoire-géographie-éducation civique et sciences. En outre, les élèves passeront un oral sur un sujet qu'ils auront préparé, en lien avec leurs enseignants (sujet scientifique, histoire des arts ou autre sujet, à condition qu'il soit précis et ciblé). 2 brevets blancs écrits seront organisés (13 et 14 décembre pour le premier ; dates à venir pour le second) ; un oral blanc aura lieu mercredi 29 mai. Les dates officielles du brevet ne sont pas encore connues, mais il est probable qu'il ait lieu les 27 et 28 juin.

> nouvelles règles de « retenue »

Si un professeur veut punir le comportement d'un élève par une heure de colle (aussi appelée heure de retenue), il se met d'accord avec l'élève pour trouver un créneau horaire qui lui convient. Si l'élève ne se présente pas pour effectuer son heure de colle, un 2^{ème}

rendez-vous lui sera fixé toujours en concertation avec son enseignant. S'il rate ce 2^{ème} rendez-vous, l'élève sera « consigné » : il devra rester au collège, de 8h à 17h30, toute la semaine. Cette nouvelle mesure a vocation à redonner de la crédibilité aux heures de colle qui n'étaient plus respectées et à aider les professeurs à rétablir l'ordre dans les classes agitées.

> devoirs faits

Comme l'an dernier, chaque élève pourra s'inscrire au dispositif « devoirs faits », qui sera mis en place à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint et qui est d'ores et déjà intégré dans le planning des élèves. Supervisé par des enseignants du collège et encadré par des jeunes en service civique, ce dispositif mise sur la solidarité entre les élèves et non sur une forme d'étude surveillée où chacun travaille dans son coin. Il s'agit d'une heure par semaine, mais si certains le souhaitent, et après discussion avec le jeune en service civique, une deuxième heure peut être envisagée. Toute inscription à devoirs faits vaut pour toute l'année.

> portables

La direction a annoncé que l'utilisation des portables est désormais interdite dans l'enceinte du collège. Les élèves peuvent avoir un portable au fond de leur sac, mais il doit être éteint. En cas de non respect de cette interdiction, le portable peut être confisqué. En cas de besoin, les élèves peuvent demander au service de la vie scolaire à appeler leurs parents.

> réunion parents-professeurs

Elle aura lieu mardi 18 septembre de 8h à 10h (de 8h à 9h : rencontre avec le professeur principal ; de 9h à 10h : rencontre avec l'ensemble de l'équipe pédagogique de la classe de votre enfant).

